

## Calendrier des opérations de mutation

Dates	Opérations
<b>Du 15 mars au 31 mars 2022</b>	Plate-forme « conseil, information mobilité ».
<b>Du 15 mars à 12h au 31 mars 2022 à 12h</b>	Saisie des vœux sur SIAM via I-prof.
<b>Le 1<sup>er</sup> avril 2022</b>	Téléchargement des confirmations des demandes de mutation sur SIAM directement par les candidats.
<b>Le 5 avril 2022</b>	Date limite de retour des confirmations de participation au mouvement ainsi que des pièces justificatives, des dossiers médicaux et sociaux.
<b>Du 6 avril au 5 mai 2022</b>	Traitement et contrôle des demandes par la DPE.
<b>Du 6 mai au 22 mai 2022</b>	Affichage des barèmes retenus.
<b>Le 18 mai 2022</b>	Date limite de contestation des barèmes, de demande de mutation tardive au titre de l'article 3 ou d'annulation de mutation.
<b>Du 23 mai au 16 juin 2022</b>	Lancement de l'algorithme et optimisation par le service de la DPE des affectations.
<b>Le 17 juin 2022</b>	Résultats du mouvement.
<b>Du 17 au 30 juin 2022</b>	Recensement et analyse des recours.
<b>A partir du 18 juillet 2022</b>	Phase d'ajustement pour les TZR.